

AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 486-2014

Aux contribuables de la susdite municipalité

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, Greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge au cours de sa séance tenue le 3 mars 2014 a adopté le règlement numéro 486-2014 portant le titre de :

«RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME»

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN DEUX MILLE QUATROZE.

JOCELYNE LALIBERTÉ,
GREFFIÈRE

RÉSUMÉ DE L'AVIS

<i>Promulgation :</i>	<i>Consiste en l'étape finale du règlement 486-2014, où le règlement prend force.</i>
<i>But du règlement :</i>	<i>Pour objet de constituer le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Pont-Rouge. Il prescrit les responsabilités, la composition et les règles de fonctionnement du Comité consultatif d'urbanisme</i>
<i>Date de prise d'effet :</i>	<i>Le jour de sa publication, soit le mercredi 12 mars 2014.</i>